

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT  
MISSION DES ARCHIVES

**ARCHIVES  
DES  
SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**État thématique des versements  
conservés aux Archives nationales**

PARIS  
2018

## SOMMAIRE

<b>MISSION INTERMINISTERIELLE DE L'EFFET DE SERRE (MIES) (1992-2008) .....</b>	<b>3</b>
<b>SECRETARIAT GENERAL DE LA MER .....</b>	<b>4</b>
<b>CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES .....</b>	<b>8</b>
<b>MISSION DUROURE SUR LA FORET (1981) .....</b>	<b>10</b>
<b>COMMISSION DU DIALOGUE SUR LE FUTUR AEROPORT DU GRAND OUEST DIT AEROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES (2012-2013).....</b>	<b>11</b>

## **MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE L'EFFET DE SERRE (MIES) (1992-2008)**

Le décret du 16 juin 1992 porte création de la MIES, placée sous l'autorité du ministre chargé de l'Environnement. La MIES est alors chargée, d'une part, de préparer le programme d'action contre l'effet de serre pour ce qui concerne ses aspects intérieurs, et, d'autre part, d'assister le ministère des Affaires étrangères dans le cadre des négociations internationales relatives à l'effet de serre. Le président de la MIES est tenu de rendre compte de son activité à la Commission interministérielle de l'effet de serre (CIES).

La MIES a connu plusieurs rattachements institutionnels au cours des années 1990 : d'abord sous l'autorité du Premier ministre (1992-1998), puis du Premier ministre mais avec une mise à disposition du ministre chargé de l'Environnement (1998-2002), la MIES a ensuite été placée sous l'autorité du ministre de l'Écologie et du développement durable (décret du 15 mai 2002).

La Mission interministérielle de l'effet de serre a été supprimée par l'article 11 du décret du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Les missions qui étaient antérieurement dévolues à la MIES sont désormais assurées par la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de l'Écologie.

La MIES a été successivement présidée par Yves Martin (1992-1995), Pierre Chemillier (1995-1998), Michel Moussel (1998-2002), Dominique Dron (2002-2005), et Jean-Claude Gazeau (2005-2008).

### **20090474**

art 1 : organisation de la Mission. 1996-1999

art 2 (suite)-5 : activités. 1990-2000

art 5 (suite)-7 : études. 1989-1997

métrage : 12

## SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA MER (SG-MER)

Le Secrétariat général de la mer, créé en 1995, trouve ses origines dans les années 1970 avec le Groupe interministériel de coordination de l'action en mer des administrations (GICAMA). Par le décret du 19 avril 1972 a été créé le Groupe interministériel de coordination de l'action en mer des administrations (GICAMA), chargé d'étudier les mesures de coordination générale et les questions particulières soumises par les administrations centrales concernées.

Par le décret du 2 août 1978, la Mission interministérielle de la mer (MISMer) a succédé au GICAMA et a été placée sous l'autorité du Premier ministre. La création d'un ministère de la Mer en mai 1981 entraîna la mise à disposition de la MISMer auprès du ministre ou du secrétaire d'Etat chargé de la Mer. Toutefois, depuis 1993, elle est à nouveau placée sous l'autorité directe du Premier ministre.

En vertu des décrets du 2 août 1978 et du 1<sup>er</sup> avril 1983, la Mission avait pour attributions :

- de préparer les délibérations du Comité interministériel de la mer (créé également par le décret du 2 août 1978) et de veiller à l'exécution des décisions prises.
- d'animer et de coordonner les travaux d'élaboration de la politique du Gouvernement en matière maritime.
- de veiller, à l'échelon central, à la coordination des actions de l'Etat en mer.

La Mission disposait d'un président et d'un secrétaire général qui animait et coordonnait l'action des Préfets maritimes dans l'exercice des attributions qu'ils tenaient du décret du 9 mars 1978, ainsi que celle des hauts fonctionnaires exerçant les mêmes fonctions dans les départements et territoires d'Outre-Mer.

Le décret du 2 mai 1988 a institué au sein de la Mission un Service d'étude et de coordination pour la recherche et le sauvetage des personnes en détresse en mer, le SECMAR.

La MISMer a été remplacée par le Secrétariat général de la mer (SG-Mer), créé par le décret du 22 novembre 1995. Il assure la cohérence des décisions gouvernementales dans la coordination de l'action de l'Etat en mer, un domaine où intervient une quinzaine de départements ministériels. Il exerce une mission de contrôle, d'évaluation et de prospective en matière de politique maritime et veille à ce que la politique maritime du gouvernement soit conçue en étroite concertation avec les élus et l'ensemble des professionnels concernés. En outre, il anime et pilote l'action des préfets maritimes.

À la suite des naufrages successifs de l'Erika (décembre 1999), du Ievoli Sun (novembre 2000) et du Prestige (novembre 2002), le rôle du SG-Mer est actualisé et son pouvoir de coordination des administrations déconcentrées de l'État renforcé (décret du 6 février 2004). Il a également la charge d'inciter les ministères à la concertation, d'obtenir un consensus ou d'arbitrer les échanges entre eux.

Le SG-Mer est organisé en administration de mission, avec une équipe de chargés de mission. Remis en cause à plusieurs reprises depuis 1978 pour sa difficile situation interministérielle, il a progressivement élargi son champ d'action et prend en charge le suivi de dossiers particuliers liés à l'économie maritime, l'écologie, la biodiversité, la recherche. Il s'investit aussi dans l'élaboration d'une politique maritime française et renforce ses liens avec les instances internationales et européennes.

Le GICAMA était présidé par Jean-Pierre Dannaud, nommé par arrêté du 26 mai 1975, puis par Aymar Achille-Fould par arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1976.

La MISMER était présidée par Aymar Achille-Fould jusqu'en 1981. De 1982 à 1986, la présidence de la Mission est directement confiée au ministre (ou secrétaire d'État) à la Mer. Les présidents de la Mission sont ensuite Claude Gagliardi (1987-1992), puis Charles-Henri Mechet (1992-1995).

Les Secrétaires généraux de la mer :

Didier QUENTIN : novembre 1995-avril 1997

Paul RONCIERE : août 1997-juin 2002

Xavier de La GORCE : novembre 2004-octobre 2008

Jean-François TALLEC : novembre 2008-décembre 2011

Michel AYMERIC : janvier 2012-juin 2016

Vincent BOUVIER : juin 2016-

### **19810407**

Groupe interministériel de coordination de l'action en mer des administrations (GICAMA)

art 1-2 : organisation et activités 1972-1978

Mission interministérielle de la mer

art 3 : création, budgets, activités 1977-1981, conseil de la mer 1979-1981

métrage : 1

### **20110185**

Dossiers de travail de la Mission interministérielle de la mer (MISMer) puis du Secrétariat général de la mer (SG-Mer). 1978-2005

Art. 1-15 : minutier chronologique départ du Secrétaire général. 1997-2005

Art. 16 : collection de dossiers de Comités interministériels de la mer (CIMer). 1978-1996

Métrage : 5

### **20111047**

Dossiers de travail du Groupe interministériel de coordination de l'action en mer des administrations (GICAMA), de la Mission interministérielle de la Mer (MISMER) et du Secrétariat général de la Mer (SG-Mer). 1971-2008.

Art.1-4 : Dossiers du Secrétaire général. 1971-2007.

Art. 4 suite-24 : Dossiers du Secrétaire général adjoint. 1978-2008.

Art. 24 suite-36 : Comités interministériels de la mer. 1976-2006.

Métrage : 12

### **20120011**

Dossiers des chargés de mission pour la coordination de l'action de l'Etat en mer. 1973-2009

Art. 1-3 : Législation et réglementation. 1980-2008

Art. 3 suite-7 : Politique générale. 1977-2007  
Art. 7 suite-13 : Relations internationales. 1976-2006  
Art. 13 suite-34: Sécurité maritime. 1973-2004  
Art. 35-39 : Sûreté maritime et portuaire. 1978-2007  
Art. 39 suite-50 : Lutte contre les activités illégales.1990-2009  
Art. 50 suite-55 : Outre-mer. 1977-2005

Métrage : 18

#### **20120078**

Dossiers thématiques des chargés de mission. 1969-2007

Art. 1-4 : Relations internationales. 1978-2007  
Art. 5-21 : Environnement et développement durable. 1969-2007  
Art. 21 (suite)-25 : Économie maritime. 1987-2007  
Art. 26 : Recherche scientifique. 1984-2007

Métrage : 9

#### **20140536**

Dossiers de travail relatifs au naufrage du pétrolier Erika. 1999-2007

Art. 1-6 : Suivi du naufrage. 1999-2002  
Art. 7-10 : Dossiers techniques. 1999-2006  
Art. 10 (suite)-12 : Conséquences et retour d'expérience. 1999-2007

Métrage : 4

#### **20144801**

Dossiers du Secrétaire général adjoint. 2000-2011

Art. 1-3 : Administration de la mer et du littoral. 2005-2011  
Art. 4-8 : Sûreté maritime et portuaire. 2004-2011  
Art. 9-11 : Economie maritime. 2000-2011  
Art. 11 (suite)-15 : Environnement, développement durable, énergie et recherche.  
2004-2011  
Art. 15 (suite)-16 : Relations internationales. 2004-2011

Métrage : 5

#### **20160335**

Dossiers thématiques des chargés de mission pour l'action de l'Etat en mer, pour l'action de l'Etat en mer outre-mer et pour les aires marines protégées et les énergies maritimes renouvelables. 1978-2012

Art. 1-9 : Action de l'Etat en mer. 1978-2012  
Art. 9 (suite)-14 : Environnement et pêche. 1978-2011  
Art. 15 : Relations internationales. 1994-2012

Métrage : 5

**20160431**

Dossiers de travail du Secrétariat général de la mer (SG-Mer). 2004-2011

Art. 1-13 : Minutier chronologique départ. 2006-2011

Art. 13 (suite) : Rapports d'activité. 2004-2007

Art. 13 (suite) : Comités interministériels de la mer (CIMer). 2005-2011

Métrage : 4

**20160624**

Dossiers des chargés de mission en charge de la pêche, de la prévention de la pollution et des accords internationaux sur l'environnement. 1996-2012

Art. 1 : Politique maritime. 2005-2010

Art. 2-8 : Pêche. 1996-2011

Art. 8 (suite)-11 : Développement durable. 2000-2012

Métrage : 4

**20160649**

Dossiers des chargés de mission en charge de l'organisme d'études et de coordination pour la recherche et le sauvetage en mer (SECMAR). 1984-2012

Art. 1 : Fonctionnement de l'organisme SECMAR. 1984-2010

Art. 1 (suite)-2 : Relations internationales. 1992-2010

Art. 2 (suite)-7 : Sécurité maritime. 1985-2012

- Art. 2 (suite)-4 : Recherche et sauvetage. 1985-2011

- Art. 4 (suite)-6 : Sécurité des navires et du trafic maritime. 1996-2012

- Art. 6 (suite)-7 : Gestion des crises. 2001-2011

Métrage : 2

# CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Créé par la loi du 10 juillet 1975 et organisé par décret du 11 décembre 1975, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est un établissement public administratif sous tutelle du ministre chargé de l'Aménagement du territoire jusqu'en 1986 puis du ministre chargé de la protection de la nature (Environnement, Ecologie, Développement durable...).

Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres et peut intervenir dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'Outre-mer, à Mayotte, ainsi que dans les communes riveraines des estuaires et des deltas et des lacs de plus de 1000 hectares.

Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués. Après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, il confie la gestion des terrains aux communes, à d'autres collectivités locales à des associations pour qu'ils en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées. Avec l'aide de spécialistes, il détermine la manière dont doivent être aménagés et gérés les sites qu'il a acquis pour que la nature y soit aussi belle et riche que possible et définit les utilisations, notamment agricoles et de loisir compatibles avec ces objectifs.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, le Conservatoire assurait la protection de 125 000 hectares sur 500 sites, représentant 861 km de rivages soit plus de 10% du linéaire côtier.

L'instance de décision est son Conseil d'administration, composé à parité d'élus nationaux, départementaux et régionaux d'une part, de représentants de l'Etat et de personnalités qualifiées d'autre part. Le Conseil d'administration, qui se réunit en moyenne trois fois par an, élit en son sein un président qui est traditionnellement un membre de l'assemblée nationale.

Le Conservatoire du littoral est représenté localement par 10 délégations régionales (Manche-Mer du Nord, Normandie, Bretagne, Centre Atlantique, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, PACA, Corse, Outre-mer, lacs).

Parallèlement, des Conseils de rivages ont été institués au niveau de chaque façade littorale. Composées à parité d'élus départementaux et régionaux, ils ont un rôle de consultation et de proposition quant à la politique foncière dans leur aire de compétence et également, depuis 2002, en matière de politique d'aménagement et de gestion. Le président de chaque Conseil de rivages siège de droit au Conseil d'administration.

Les archives ci-dessous proviennent de l'antenne à Paris du Conservatoire du littoral, son siège étant à Rochefort (Vendée).

## **19880603**

Acquisition des terrains situés sur le littoral, contrats et titres de propriété, par conseil de rivage, département, site puis terrain: 1976-1988



art 1-10 : Manche-Mer du Nord  
art 11-33 : Atlantique  
art 34-42 : Méditerranée  
art 43-46 : Corse  
art 47-50 : lacs  
art 51 : Amérique  
art 51-52 : expropriations

métrage : 17

### **19920221**

art 1-27: acquisition de terrains situés sur le littoral (art 1-26), les rives de lacs (art 26-27), la Martinique (art 27), contrats et titres de propriété, par département: 1987-1991

métrage : 9

### **19920538**

art 1-2: conseils d'administration, dossiers de séances: 1976-1992  
art 3-4: activités: colloques, voyages, installation à la Corderie royale de Rochefort, projets et rapports, rapports d'activités: 1976-1991

métrage : 2

Pour les périodes plus récentes, le chercheur pourra consulter les archives du ministère de l'Environnement ou ses successeurs (Ecologie, Développement durable...).

## **MISSION DUROURE SUR LA FORÊT (1981)**

Une des prérogatives du Premier ministre est de pouvoir charger un parlementaire d'une mission, soit auprès de lui-même, soit auprès d'un ou de plusieurs ministres, ayant pour objet de procéder à une étude ou de recueillir les suggestions propres à éclairer d'éventuelles décisions.

La disposition prévue à l'article 13 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 qui permet à un parlementaire ainsi chargé par le Gouvernement d'une mission temporaire de la cumuler avec l'exercice de son mandat parlementaire pendant une durée n'excédant pas six mois est cependant restée longtemps inappliquée. recours à cette procédure a connu un certain développement à partir de 1973.

Roger Duroure, député des Landes, fut chargé par le décret du 23 juillet 1981 d'une mission temporaire auprès du Premier ministre, portant sur l'étude des moyens de sauvegarde, d'exploitation et d'extension de la forêt française.

### **19860194**

art 1-4 : dossiers de Roger Duroure, député des Landes, chargé d'établir un rapport au Premier ministre sur la forêt - Mission forêt-bois : activités des groupes de travail, correspondance: 1981-1982

métrage : 1

## **COMMISSION DU DIALOGUE SUR LE FUTUR AÉROPORT DU GRAND OUEST DIT AÉROPORT DE NOTRE-DAME- DES-LANDES (2012-2013)**

Le projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes, pour devenir l'aéroport du Grand Ouest, a fait l'objet depuis 1965 de nombreuses études. Soumis à débat public en 2002 et à enquête publique en 2006, il a été déclaré d'utilité publique en 2008. Le 30 décembre 2010, l'État a signé avec la société Vinci le contrat de concession pour la construction et l'exploitation du nouvel aéroport qui a vocation à être mis en service en 2017. Si, dès le début, des oppositions à la construction de cet équipement se manifestent, elles sont de plus en plus vives conduisant notamment à des interventions des forces de l'ordre à l'automne 2012. Le 30 novembre 2012, dans un souci d'apaisement, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault décide la mise en place d'une Commission du dialogue composée de Claude Chéreau, Président, de Claude Brévan, et de Rouchdy Kbaier.

La lettre de mission en date du 10 décembre 2012 précise la mission qui lui est confiée :

- Rencontrer toutes les parties prenantes au projet afin qu'elles puissent exprimer leur analyse des enjeux économiques, sociaux et environnementaux
- Apporter aux parties les précisions complémentaires en s'appuyant sur les éclairages techniques nécessaires
- Remettre dans un délai de quatre mois une synthèse des auditions et des propositions notamment sur la manière de poursuivre le dialogue.

Le rapport final de la Commission du dialogue a été remis à Frédéric Cuvillier, ministre délégué en charge des Transports, le 9 avril 2013. Il inventorie l'ensemble des arguments, établit une mise en perspective pour une meilleure compréhension des enjeux et propose des améliorations dans l'aménagement du projet.

Les 3 membres de la Commission étaient :

- Claude Chéreau, Président de la Commission, a été conseiller pour l'agriculture, la pêche, le commerce, l'artisanat, la consommation, l'économie sociale et le tourisme de François Mitterrand, président de la République (1988-1990) et conseiller agriculture, pêche et consommation de Lionel Jospin, Premier ministre (1997-2000). Il a par ailleurs été directeur de la production et des échanges au ministère de l'Agriculture et ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de la FAO à Rome.
- Claude Brévan est architecte. Elle a été déléguée interministérielle à la ville et au développement social urbain (1988-2005), puis directrice adjointe de l'architecture et de l'urbanisme au ministère de l'Équipement. Elle est régulièrement membre ou présidente de commissions de débats publics sur des grands projets d'urbanisme ou d'équipement.
- Rouchdy Kbaier est juriste et membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Il a été conseiller auprès de Dominique Voynet, ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement (1997-2001) puis directeur-adjoint du cabinet d'Yves Cochet, en charge notamment des questions de

protection et d'aménagement du territoire (2001-2002). Spécialiste des questions d'environnement et du droit communautaire, il a été directeur du Parc national des Pyrénées (2002-2008).

**20144734**

Dossiers de la Commission du dialogue sur le futur aéroport du Grand Ouest dit aéroport de Notre-Dame-des-Landes. 2012-2013

Art. 1 : Création et fonctionnement.

Art. 1 (suite)-art. 4 : Activités.

Métrage : 1